



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**AVIS DE PROMULGATION  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-443**

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA  
CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes donné par le soussigné, Jean Boucher, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade :

Que le conseil municipal a adopté le 15 février 2024, le Règlement portant le numéro 2024-443 intitulé « Règlement concernant la création d'un fonds de roulement ». L'objet de ce règlement est de créer un fonds de roulement d'un montant de 100 000 \$.

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 20 février 2024.**

  
Jean Boucher,  
Directeur général et greffier-trésorier